

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Département des Côtes d'Armor
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
SEANCE DU 20 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé au siège de Guingamp Paimpol Agglomération – 11 rue de la trinité à Guingamp - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

CROISSANT Guy - GAYIC Jeannine - GODFROY Brigitte - GUILLOU Claudine - LE GAOUYAT Samuel - LE GOFF Yannick - LE MOIGNE Jean-Paul - PRIGENT Christian – LE MERRER Emmanuel - VILLECROZE Philippe - CONNAN Guy- PARISCOAT Dominique- LE MARECHAL Loïc - LE MARREC François - LUCAS Emmanuelle - ALLAIN Catherine - COCGUEN Marie-Jo – LENOEL Annie - HAMON Mary Annick - PRIGENT Marie-Yannick - LE BLEVENNEC Gilbert- THOMAS Joseph.

Administrateurs absents :

BERNARD Cinderella - LARVOR Yannick - LECOEUR Serge - POMARES Juan - LE BIANIC Yvon - ROUILLE Françoise.

Administrateurs excusés :

CONNAN Josette - FRANCOIS Lucien - REJICHI Chantal

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Lise BOUILLOT ayant donné pouvoir à Claudine GUILLOU.

Administratifs présents :

CRAS Olivier - directeur CIAS
BRITEL Régine - directrice EHPAD « la résidence les Magnolias » Pontrieux
HENRION Yannick - Directeur du développement social Culturel Guingamp-Paimpol Agglomération

En exercice : 32

Présents : 22

Représentés : 1

Date d'envoi des convocations : 20 mai 2019

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente remercie les administrateurs présents et propose d'ouvrir la séance. Avant d'aborder le 1^{er} point, Mme Guillou indique qu'elle souhaite ajouter deux questions à l'Ordre du Jour :

- Proposition de « mutuelle solidaire » par la Société AXA
- Démarche de sensibilisation pour la mise en accessibilité des équipements publics.

1 Approbation du PV du Conseil d'Administration du 11 avril 2019

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.

2 Développement de la politique de l'Action Sociale.

Claudine Guillou indique que l'agglomération a défini l'action sociale d'intérêt communautaire :

- Développement social : mise en réseau des acteurs sociaux, appui aux CCAS, coordination de dispositifs de développement social, gestion de l'EHPAD de Pontrieux
- Santé : présence médicale, centre de santé, contrat local de santé
- Petite enfance/enfance/jeunesse

L'agglomération a adopté son projet de territoire au travers duquel elle affirme son souhait d'offrir un service équitable et de qualité à tous les habitants du territoire et de favoriser un développement harmonieux et solidaire de notre territoire.

Le centre Intercommunal d'Action Sociale constitue ainsi une opportunité pour développer ou améliorer la politique d'action sociale en complémentarité de l'action des CCAS ou des communes.

L'action sociale d'intérêt communautaire ouvre une opportunité dont l'agglomération doit se saisir au regard des potentialités qu'elle porte en termes d'enrichissement de la vie sociale du territoire et d'offre de services à la population.

Pour profiter de ces perspectives, il est proposé une montée en puissance du CIAS par le transfert des compétences aujourd'hui exercées par l'agglomération, ainsi que les moyens humains et financiers subséquents.

A terme, le CIAS devrait être compétent dans les domaines suivants :

- Politique santé (mutuelle solidaire, centre de santé, suivi du CLS ...)
- Gens du voyage
- Prévention de la délinquance
- Gestion de l'EHPAD de Pontrieux
- Développement social selon les priorités adoptées par le Conseil d'Administration (cf. point 4).

Par ailleurs la feuille de route du CIAS comportera les éléments suivants :

- La mise en réseau des acteurs sociaux du territoire.
- Le soutien et l'appui aux communes et aux CCAS existants.
- Le soutien, l'accompagnement, la coordination de dispositifs de développement social

Le Conseil d'Agglomération devrait acter ce transfert de compétences le 27 août 2019. Dans un second temps, le Conseil d'Administration devra également se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette perspective.

3 EHPAD

- ***Approbation du compte de gestion :***

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte de gestion de l'EHPAD pour l'exercice 2018.

- ***Approbation du compte administratif :***

Mme Britel présente et commente le Compte Administratif de l'EHPAD (cf. annexes 1 et 2) :

Le Compte Administratif 2018 laisse apparaître un déficit de 68 984.43 €.

Les dépenses de l'exercice ont été maîtrisées et dégagent un léger excédent de 5 918.55 €. Cependant, les recettes estimées pour 2018 n'ont pas été atteintes et sont dues à :

- Une baisse des recettes liées à l'APA.

- Une baisse des recettes « loyers » :

Les appartements F2 ne sont plus demandés (ou partiellement). En effet, avec le développement d'aides au maintien à domicile, les couples ne souhaitent plus venir en EHPAD.

Sur l'année 2018, 23 résidents sont décédés, ce qui a généré des vacances administratives et techniques plus ou moins longues (vétusté des appartements nécessitant des travaux avant la remise en location). Ces 2 facteurs ont généré des pertes de recettes.

- La suppression du Dispositif CAE (remboursement partiel des salaires) :

L'annulation du dispositif CAE par l'Etat pour 4 agents de l'EHPAD a généré à la fois une perte de recettes importante (32 275 €) sur le remboursement partiel de leurs salaires, mais également une augmentation du coût de masse salariale puisqu'il a fallu néanmoins procéder à leur remplacement.

- Une baisse des recettes « portage de repas à domicile »

Le CIAS a acheté 9 332 repas pour l'année 2018.

L'Association explique cette baisse par une perte de marché liée aux décès parmi leurs bénéficiaires, mais également par une prospection ralentie de nouveaux bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'EHPAD pour l'exercice 2018.

- **Compte rendu de la rencontre avec l'ARS et le Conseil Départemental :**

Une rencontre a eu lieu pour faire le point avec les Autorités de tutelle sur le projet d'un nouvel EHPAD à Pontrieux.

Après une visite du site, l'ARS et les services du Conseil Départemental ont pris note de l'intention du CIAS quant à la construction d'un nouvel équipement.

Pour que le Conseil Départemental puisse rendre un avis, il a été convenu que Mme Britel puisse transmettre des éléments (provenance géographique des résidents, composition de la liste d'attente..).

Parallèlement, les services du Conseil Départemental vont travailler sur une maquette budgétaire afin de déterminer une enveloppe budgétaire conforme à un prix de journée proche de la situation actuelle.

En fonction des hypothèses de travail, les élus départementaux seront sollicités pour rendre un avis quant à l'opportunité de ce projet de construction d'un nouvel EHPAD.

L'ARS indique que l'Agence se conformera à l'avis du Conseil Départemental.

Samuel Le Gaouyat indique que la Municipalité de Pontrieux est et sera attentive au devenir du site actuel. Cet emplacement en « cœur de ville » devrait être une opportunité pour proposer un type d'habitat intermédiaire entre domicile et EHPAD (habitat inclusif) complémentaire de l'existant.

Les administrateurs souhaitent des précisions quant à la (future) localisation de ce projet. Claudine Guillou signale que le Service Urbanisme élabore une note juridique prenant en compte les obligations de la Loi Littoral. Affaire à suivre.

4 Analyse des Besoins Sociaux – Point d'étape.

Le 2 mai dernier, Le Comité de Pilotage ABS a fait le point sur les problématiques sociales identifiées sur le territoire de l'Agglomération.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS d'examiner les différentes thématiques pour tracer la future feuille de route du CIAS. Il s'agit de décliner dans un mode opératoire les premières conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux.

A l'automne, les administrateurs auront à se prononcer sur des fiches actions déclinant des modalités opérationnelles, un budget prévisionnel par thématique (prévention, santé,

mobilité sociale, fracture numérique ...) le tout regroupé dans le document présentant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette présentation et valide le calendrier proposé.

5 Questions diverses

5.1 - Décision Modificative BP 2019 :

Il est nécessaire de modifier le BP 2019 du CIAS afin de pouvoir enregistrer une annulation de titre de 10,90 € au chapitre 67.

Proposition DM1 :

Chapitre 011 (article 6281): - 100,00 €

Chapitre 67 (article 673): + 100,00€

Total: 00,00€

Le Conseil d'Administration autorise la Présidente par délégation à modifier le budget 2019 conformément à la Décision Modificative n° 1 présentée en séance.

5.2 Proposition d'une « mutuelle solidaire »

La Société AXA propose une offre de « mutuelle solidaire ».

Il est proposé aux Maires des Communes de l'Agglomération de signer une convention pour que les habitants puissent bénéficier d'une réduction sur les tarifs de cette mutuelle.

La société démarche à domicile et assure la promotion du dispositif.

Les administrateurs s'interrogent sur les réelles motivations et craignent que la Société soit dans une démarche commerciale déguisée. A ce titre, ils ne souhaitent pas faire la promotion de ce dispositif.

Le Conseil d'Administration émet un avis défavorable quant à cette nouvelle proposition et ne souhaite pas que le CIAS conventionne avec la Société AXA.

5.3 Démarche d'information et de sensibilisation pour la mise en accessibilité des équipements publics.

Le 19 juin dernier, Mme Claudine Guillou, Vice-présidente en charge des solidarités a reçu M. Yann Jondot Maire de Langoëlan, Ambassadeur de l'Accessibilité auprès des Collectivités bretonnes.

M. Jondot propose que l'Agglomération relaie auprès des Maires de l'Agglomération, une démarche initiée dans le Morbihan. Cette démarche (signature d'une charte, achat d'une rampe mobile, signalétique à poser sur les panneaux d'entrée de Commune) devrait être présentée lors d'une prochaine Conférence des Maires.

Avant la conclusion des travaux, M. François LE MARREC souhaite évoquer la situation financière de l'Association ASAD Argoat (déficit important) et relayer l'inquiétude des

salariées de cette association.

Mme Guillou indique qu'elle partage ce point de vue. A sa connaissance, l'Association a entrepris des démarches auprès des financeurs et compte prendre des mesures pour garantir sa pérennité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

ANNEXE 1 – EHPAD – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

EHPAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

DEPENSES

IMP.	NATURE	BP 2018	H	D	S	REALISE au 31-12-18	DIFF BP / REALISE	BP 2019
	<i>Sous-total Dépenses Chapitre 011</i>	317 800.00 €	278 625.92 €	24 160.39 €	14 981.50 €	317 767.81 €	32.19 €	339 300 €
	<i>Sous-total Dépenses Chapitre 012</i>	1 837 457.41 €	628 932.86 €	379 695.99 €	828 819.46 €	1 837 448.31 €	9.10 €	1 804 393 €
	<i>Sous-total Dépenses Chapitre 016</i>	491 242.59 €	409 622.64 €	20 271.89 €	55 470.80 €	485 365.33 €	5 877.26 €	508 100 €
	Sous-total Exploitation DEPENSES	2 646 500.00 €	1 317 181.42 €	424 128.27 €	899 271.76 €	2 640 581.45 €	5 918.55 €	2 651 793.00 €

RECETTES

IMP.	NATURE	BP 2018	H	D	S	REALISE au 31-12-18	Solde au 31-12- 18	BP 2019
	<i>Sous-total Recettes Chapitre 017</i>	2 428 500.00 €	1 201 132.33 €	375 490.08 €	785 982.23 €	2 362 604.64 €	65 895.36 €	2 476 224 €
	<i>Sous-total Recettes Chapitre 018</i>	218 000.00 €	143 317.06 €	17 142.24 €	48 163.57 €	208 622.87 €	9 377.13 €	175 400 €
	<i>Sous-total Recettes Chapitre 019</i>	- €	311.91 €	17.28 €	40.32 €	369.51 €	- 369.51 €	169 €
	Sous-total Exploitation RECETTES	2 646 500.00 €	1 344 761.30 €	392 649.60 €	834 186.12 €	2 571 597.02 €	74 902.98 €	2 651 793.00 €

	Résultat Recettes - Dépenses	- €	27 579.88 €	- 31 478.67 €	- 65 085.64 €	- 68 984.43 €	- 68 984.43 €	
--	-------------------------------------	------------	--------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - RECETTES

IMP.	NATURE	BP 2018	REALISE au 31-12-18	Diff// reste à encaisser
735111	Forfait soins - CPAM <i>Ex Imput. : 73112</i>	788 152.00 €	785 982.23 €	2 169.77 €
7352121	APA - CD22 <i>Ex Imput. : 735222</i>	270 348.00 €	253 475.64 €	16 872.36 €
73532	Talon dépendance Résidents	120 000.00 €	102 648.04 €	- 2 014.44 €
7352282	Aide Sociale Dépendance CD22 <i>Ex Imput. : 735222</i>	- €	19 366.40 €	
7352281	Aide Sociale Hébergement CD22 <i>Ex Imput. : 735222</i>	1 250 000.00 €	91 212.01 €	48 867.67 €
735311	Loyers Résidents <i>Ex Imput. : 73531</i>		1 109 920.32 €	
Sous-total Recettes Chapitre 017		2 428 500.00 €	2 362 604.64 €	65 895.36 €
6419	Remb SOFAXIS + CPAM (IJ)	80 000.00 €	118 556.45 €	- 38 556.45 €
6459	Fond compensation Alloc. Fam.	- €	4 508.00 €	- 4 508.00 €
706	Téléphone Résidents	5 000.00 €	5 703.00 €	- 703.00 €
7085	Repas du Personnel + Passager	11 000.00 €	7 958.40 €	3 041.60 €
7488	Remb salaire CAE (ASP Bretagne)	40 000.00 €	7 724.86 €	32 275.14 €
7588	Portage de repas CCE	82 000.00 €	64 172.16 €	17 827.84 €
Sous-total Recettes Chapitre 018		218 000.00 €	208 622.87 €	9 377.13 €
773	Mandats annulés	- €	121.88 €	- 121.88 €
778	Remb SHAM (dégâts des eaux)	- €	247.63 €	- 247.63 €
Sous-total Recettes Chapitre 019		- €	369.51 €	- 369.51 €
Sous-total Chapitre RECETTES		2 646 500.00 €	2 571 597.02 €	74 902.98 €